

# la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



## VISITE CMJ BEAUZELLE

Le 29 octobre dernier, j'ai accueilli les 14 membres du Conseil municipal des Jeunes de Beauzelle, en séjour à Paris.

C'est un plaisir toujours renouvelé, pour moi, de recevoir ces jeunes haut-garonnais pour une visite du Sénat civique et citoyenne.

Au cœur même de nos institutions républicaines, ils découvrent le travail législatif au quotidien, dans ce qu'il a de plus concret. Dans ce cadre privilégié, fleuron de notre patrimoine architectural, je leur fais partager mon expérience en tant que sénatrice au travail.

Agés de 9 à 11 ans, ils se sont intéressés au parcours des textes de loi devant le Parlement. Ils avaient visité, la veille, l'Assemblée Nationale, accueillis par Catherine LEMORTON, députée de la Haute-Garonne et présidente de la Commission des Affaires sociales.

Sensibiliser les jeunes générations à la citoyenneté, aux institutions représentatives de la République et à leur fonctionnement est très gratifiant et important pour l'avenir de notre démocratie.

Si, vous aussi, vous souhaitez organiser des visites du Sénat, sachez qu'un délai de trois à six mois est nécessaire, car la liste d'attente est longue pour les visites de groupes.



**nale des violences faites aux femmes**

## éditorial

# MERCI POUR VOTRE CONFIANCE RENOUVELÉE !

**L**e 28 septembre 2014, les grands électeurs de la Haute-Garonne ont élu leurs représentants au Sénat et m'ont accordé leur confiance pour un nouveau mandat. Cet honneur je le mesure à la responsabilité qui m'incombe, celle de faire vivre le programme soutenu par tous les membres de notre liste, un projet conciliant équilibre et dynamisme pour nos territoires, qu'ils soient ruraux, périurbains ou de la métropole toulousaine.

C'est avec plaisir que j'ai accueilli mon collègue Claude Raynal, notre tête de liste, pour lui souhaiter la bienvenue au Sénat. Nous aurons à cœur de travailler ensemble, dans le respect de nos différences et avec un état d'esprit constructif, comme nous nous y sommes engagés.

Vous le savez, les élections sénatoriales ont consacré une nouvelle majorité de droite et notre département n'a pas échappé à cette vague, suite logique des élections municipales. Cette situation changera le travail du Sénat sans entamer ni ma motivation ni ma détermination.

Cette nouvelle édition de ma lettre d'information est la première adressée aux élus depuis mars dernier pour cause de campagne sénatoriale. J'y rends compte de mon action au Sénat et en Haute-Garonne : projet de loi relatif à la délimitation des régions, privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, inquiétudes des producteurs bovins quant aux accords de libre échange Europe-Canada, par exemple.

Elle est devenue, depuis six ans, un outil privilégié de communication avec vous, les élus, tout comme mon site internet et les rencontres auxquelles je participe dans l'ensemble du département. Ce lien précieux, j'entends le renforcer avec les hommes et les femmes qui ont fait le choix de l'engagement dans leur commune et sur leur territoire. Dans cette perspective, je reste disponible pour vous rencontrer.

Chaque année, le Congrès des maires est un rendez-vous incontournable. Le 26 novembre avec l'ensemble des sénateurs haut-garonnais nous avons reçu les élus du département. Nous avons évoqué l'actualité parlementaire, le collectif budgétaire constitué du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 et ses incidences sur les finances des collectivités locales.

C'est bien dans cette relation républicaine privilégiée, de proximité, que je conçois mon mandat parlementaire et je tiens à la cultiver avec l'ensemble des élus du département.

Vous l'avez compris, je n'entends pas changer ma méthode de travail pour les six prochaines années.

Bonne lecture !  
Françoise Laborde

**LE CHIFFRE :**

**25.11**

**Journée internationale**

**SESSION PARLEMENTAIRE 2014 / 2015**

**A**n nouveau mandat, nouvelle session parlementaire. De retour au Sénat, je vais continuer à travailler sur mes sujets de prédilection au sein de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication mais aussi en tant que Vice-Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes et toujours membre de l'Observatoire de la Laïcité.

**BUDGET 2015 – PRIORITÉ À L'ÉCOLE**

**L'**examen du projet de loi de Finances pour 2015 continue jusqu'au 9 décembre, au Sénat. Cette année encore, l'effort portera sur l'école qui restera une priorité. C'est ce que N. VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation Nationale nous a confirmé lors de son audition devant la Commission de la Culture, Education et Communication. Retrouvez sur mon site les amendements déposés avec mon groupe, dans le cadre des discussions budgétaires pour 2015, y compris ceux sur le Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale en faveur des emplois de service à domicile pour l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou à la garde d'enfants.

**SEMAINE NATIONALE DE LA JEUNESSE**

**S**ollicitée au nom du Comité Jeunes de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes – ANACEJ – par Tanguy ENAUD, un jeune blagnacais, j'ai demandé à P. KANNER, Ministre de la Jeunesse, la création d'une Semaine Nationale de la Jeunesse, au même titre qu'il existe déjà la semaine du développement durable, la semaine du goût ou encore la semaine bleue. En mars dernier, j'avais déjà formulé cette demande auprès de Mme FOURNEYRON, alors Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, auprès du Président de l'AMF et du Délégué interministériel.

Ce projet répond à plusieurs objectifs : promouvoir la participation des plus jeunes à la vie locale, les associer aux prises de décision, valoriser différentes formes d'engagements, démontrer leur créativité, les informer et les faire participer à la vie de la cité. C'est pour les élus l'opportunité de créer des événements utiles aux jeunes et qui répondent à leurs attentes, un outil précieux pour dynamiser leur politique de la Jeunesse en profitant d'un élan national. Un regroupement entre communes est même envisageable pour mutualiser les moyens.

J'ai pu en juger en tant qu'adjointe à Blagnac où nous avons expérimenté depuis 4 ans cette Semaine de la Jeunesse.

Le 27 octobre dernier, à l'occasion du congrès de l'ANACEJ, j'ai relancé le Ministre et je compte bien obtenir son accord !



Une action forte et continue pour aider au développement de tous les territoires qui composent notre département était l'un des engagements de campagne de la liste **«Solidarités et équilibre territorial»** conduite par Claude Raynal. Soyez assurés de ma détermination à continuer de porter cette action au cours des années à venir.

**Photo** : Bernard Bros, Maire de Carbone, Maryse Auger, Conseillère municipale de Garidech, Françoise Laborde et Claude Raynal, Sénateurs, Louis Ferré, Maire de Bagnères de Luchon, Marie Claude Farcy, Adjointe au Maire à Launaguet et Nicolas Tissot, Adjoint au Maire de Toulouse de 2008 à 2014.

**LAÏCITÉ : J'ÉCRIS TON NOM ...  
... ENCORE, TOUJOURS ET PLUS  
QUE JAMAIS !****PRÊTS POUR LE FLASHMOB LAÏCITÉ ....  
LE 9 DÉCEMBRE !**

**L'**école et les collectivités locales doivent donner du sens à notre laïcité et la faire vivre. Le 9 décembre, Journée nationale de la laïcité, c'est l'occasion de la célébrer.

Des idées simples et ludiques existent, faciles à mettre en place et peu onéreuses : jeux de rôle de sensibilisation, quizz, arbre de la laïcité, etc. L'année dernière, en partenariat avec l'inspection académique, nous avons adressé une communication à tous les établissements du primaire et du secondaire de la Haute-Garonne à ce sujet et visité plusieurs d'entre eux pour assister à des représentations théâtrales.

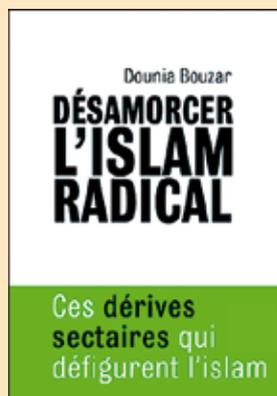
Cette année, vous aussi, organisez un flashmob comme celui prévu à Brest le 13 décembre avec le Comité laïcité.

Retrouvez le tutoriel en ligne sur [egale.eu](http://egale.eu) et mon site !

**LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

**J'**ai participé aux débats du Sénat sur le projet de loi de lutte contre le terrorisme et défendu plusieurs amendements de mon groupe. Le volet répressif est important mais il faut aussi mettre l'accent et sur les moyens de la prévention non seulement par rapport aux messages des réseaux qui recrutent sur internet, mais aussi pour venir en aide aux familles, impuissantes face à ce fléau et au départ de nos jeunes. C'est le travail entrepris par Dounia BOUZAR – auteur de *«Désamorcer l'Islam radical, ces dérives sectaires qui défigurent l'Islam»* Editions de l'Atelier – en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et les réseaux associatifs sur l'ensemble du territoire, ainsi que par Abdenour BIDAR, auteur d'une récente tribune à ce sujet et proche du mouvement « #Not in my name ! ».

(Cf sur mon site).

**ESPACE, EUROPE ET GPE**

**L'**EISC 2014, Conférence Interparlementaire Européenne sur l'Espace, présidée cette année par la France, s'est conclue le 22 octobre à Paris, après un premier round en avril dernier à Toulouse. Vice-présidente du GPE, Groupe des Parlementaires pour l'Espace, j'ai participé à ces travaux relatifs aux progrès de la coopération européenne pour la recherche spatiale avec un grand intérêt.

En savoir plus sur mon site.

**PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES**

**D**epuis plusieurs mois, je suis sollicitée par les représentants des professions concernées, inquiets des annonces du gouvernement. Ce dernier a engagé une réflexion sur leur statut et les tarifs des actes. Le rapport Ferrand remis le 3 novembre propose plusieurs pistes qui devraient rassurer notaires, huissiers, avocats, pharmaciens, dentistes, notamment. Un compromis semble possible avec les 28 propositions présentées. (cf. site).

Comme l'a très justement souligné mon collègue J. GIRAUD, Député PRG, dans sa question au gouvernement, le risque existe de voir disparaître le maillage territorial des services juridiques, notariaux et pharmaceutiques dans le rural et les zones de montagne.

# Accords de libre échange et filière bovine en Haute-Garonne

**L**ors de la séance de questions cibles thématiques du 24 octobre, au Sénat, j'ai alerté le gouvernement sur les conséquences de la signature des accords de libre échange entre la Commission européenne et le Canada pour la filière bovine française et en particulier en Haute-Garonne.

Lire mon intervention et la réponse du Ministre :

**«Monsieur le Secrétaire d'État, voilà un mois, la Commission européenne est parvenue à un accord de libre-échange avec le Canada. Cet accord prend acte de l'ouverture d'un contingent à droits de douane nuls de 50 000 tonnes en faveur des viandes bovines canadiennes. Prochainement, plusieurs centaines de milliers de tonnes de viandes bovines en provenance des États-Unis et des pays du Marché commun du Sud, le Mercosur, pourraient arriver, dans les mêmes conditions douanières, sur le sol européen et dans l'assiette de nos consommateurs.**

Il s'agit bien évidemment d'une viande extrêmement compétitive, produite selon des systèmes fondés sur la seule rentabilité et bénéficiant d'une quasi-absence de réglementation des conditions de production, ce qui n'a rien à voir avec les normes en vigueur de ce côté de l'Atlantique.

On mesure l'incidence considérablement négative qu'auraient de telles importations sur la production européenne et sur le revenu des éleveurs.

**Monsieur le secrétaire d'État, dans les accords de libre-échange, il ne suffit pas de classer la viande bovine au sein de la catégorie des produits sensibles ! Il faut faire davantage pour protéger nos producteurs et pour maintenir une viande bovine de qualité pour nos consommateurs.**

En clair, la viande bovine ne doit pas servir à l'Europe de monnaie d'échange pour obtenir mieux ou plus dans d'autres secteurs considérés comme prioritaires. Il faut bien le mesurer, ce qui est en jeu, c'est le maintien d'une filière bovine européenne et française rentable et d'excellence. C'est aussi de l'emploi des éleveurs français qu'il est question !

Le Gouvernement français a-t-il pris la mesure de ce qui se joue pour la filière bovine française avec les accords de libre-échange ? A-t-il l'intention de s'engager auprès de la Commission européenne en faveur d'une exclusion de la viande bovine de ces accords ? »

**M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État.** Madame le sénateur, votre question est très importante pour nos agriculteurs, dans un pays comme le nôtre, défenseur de la filière bovine. Il est parfaitement légitime que la représentation nationale, à travers vous, soit exigeante à l'égard du Gouvernement. Toutefois, vous le savez, Stéphane Le Foll a eu l'occasion à plusieurs reprises de démontrer sa mobilisation en faveur de la défense de cette filière, dont le rôle est stratégique pour

notre agriculture et nos agriculteurs. Croyez bien à l'engagement très sincère et puissant du Gouvernement, au plan tant national, qu'euro-péen et international.

Vous l'avez dit, dans les traités de libre-échange, cette question est essentielle. Nous voulons défendre la filière de production française lors de chaque négociation. Vous avez eu raison de souligner que le bœuf est un produit sensible, comme la viande de porc, le sucre et l'éthanol. C'est entendu avec la Commission, nous refusons que soient abaissés les tarifs douaniers européens à zéro sur ces marchandises. Ce point fait partie du mandat de négociation. En revanche, des quotas à droit zéro peuvent être octroyés à nos partenaires commerciaux pour de la viande de bœuf, bien sûr exclusivement sans hormones, ce qui...

**Mme Françoise Laborde....** est déjà beaucoup !

**M. Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'État.** ... apporte une clarification importante par rapport à la production nord-atlantique.

Dans le cas du Canada, l'Union européenne a octroyé un quota en franchise de droits de 45 780 tonnes de viande de bœuf sans hormones. Ce quota sera atteint progressivement en cinq ans. En échange, le Canada a attribué un nouveau contingent sans droits de douane pour les fromages européens - cette demande émane évidemment aussi de la France - de 15 500 tonnes qui concerne donc largement la filière bovine.

Ces quotas ne perturberont pas le marché européen. Je vous l'affirme, ce que nous avons négocié avec le Canada ne servira pas de base à la discussion avec les États-Unis. La négociation avec le Canada est une chose ; celle que nous aurons avec les États-Unis en est une autre, si le processus se poursuit. Je ne veux pas anticiper sur les résultats d'une discussion dont, je le rappelle, mesdames, messieurs les sénateurs, vous aurez, en tant que parlementaires, à juger.

**M. le Président.** La parole est à Mme Françoise Laborde, pour la réplique. **Mme Françoise Laborde.** Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie de votre engagement. Je saurai m'en souvenir. Ma réplique sera à dominante locale. La Haute-Garonne est trop souvent classée parmi les départements dits « urbains » en raison de la présence de la métropole toulousaine et de la place importante de son industrie aéronautique. Pourtant, le secteur agricole est bien présent sur ce territoire. Il peut s'appuyer notamment sur le pôle d'excellence Agrimip.

Or ce secteur souffre. Il est pris en étau entre une zone urbaine qui se développe et des contraintes réglementaires qui poussent de nombreux exploitants à cesser leur activité. Entre 2006 et 2012, il est important de le signaler, 25 % des éleveurs ont disparu, soit 556 élevages. Vous comprendrez aisément la crainte des éleveurs. Nous serons particulièrement vigilants lors du processus de ratification des accords européens à venir.

## Fragilité et incompréhension

**C**es deux mots résument à eux seuls la situation des agriculteurs de la Haute-Garonne. J'ai été alertée par les associations et syndicats de la profession sur les problèmes qui étouffent peu à peu ce secteur. **L'agro alimentaire est le premier employeur de la région Midi-Pyrénées, devant l'industrie aéronautique qui fait pourtant la une des médias. Notre département peut se prévaloir**

**d'une agriculture dynamique et très diversifiée, qui fait partie de l'identité de notre territoire.**

Cependant, les contraintes réglementaires successives et les différentes crises (embargo russe, crise alimentaire) ne font que fragiliser davantage un maillage d'exploitations déjà en forte baisse. Au premier plan des revendications des exploitants agricoles, se trouve **le refus du zonage de la directive**

**nitratés.** Sans remettre en cause la légitimité d'une réglementation concertée avec l'ensemble des acteurs, l'annonce de cette disposition est vécue comme une injustice. Nombre d'exploitants se trouvent devant une obligation de mise aux normes qui met en péril la survie même de leur exploitation. L'essentiel de la démarche des agriculteurs est avant tout la reconnaissance de leurs efforts.

Ils ont déjà permis, après une amélioration sensible de la qualité des eaux, une requalification de territoires entiers. Leur profession est trop souvent qualifiée de polluante. Il s'agit d'hommes et de femmes qui savent vivre avec et dans leur environnement. Notre société a perdu la confiance dans le « bon sens paysan », c'est bien dommage car il existe et il fait encore ses preuves !

## Jeunes et permis moto

Question écrite sur la réglementation applicable en matière de puissance des deux-roues pour les jeunes titulaires du permis moto

La directive 2006/126/CE du Parlement européen relative au permis de conduire prévoit d'harmoniser au sein de l'U. E. les modèles de permis de conduire au sein des différents États membres. Elle a été transposée en droit français par décret depuis le 19 janvier 2013. L'article 6 dudit décret instaurait le permis moto « A2 », accessible à partir de 18 ans et jusqu'à 24 ans. Ce dernier limite l'accès à des motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 chevaux) contre 25 kW (soit 34 ch) auparavant, pour les jeunes titulaires du permis. Un bridage est possible si le deux-roues développe, en version standard, une puissance inférieure au double de sa puissance bridée, soit n'excédant pas 70 kW (95 ch). Il apparaît cependant que peu de modèles de motocyclettes d'occasion correspondent à ce critère. En effet, la puissance des modèles antérieurs à 2013 était adaptée à l'ancienne réglementation, ce qui se traduit par des situations singulières. Par exemple, les titulaires d'un permis A2 peuvent conduire un véhicule déve-



loppant à l'origine 60 kW et bridé à 30 kW, mais ne peuvent conduire le même modèle bridé à 25 kW. Pour mettre fin à cette anomalie, la Commission européenne a rendu un avis qui clarifie la

directive 2006/126/CE. Les deux-roues qui peuvent être conduits par un titulaire du permis A2 sont ceux dont la puissance n'excède pas les 35 kW, mais qui peuvent être des véhicules bridés dont la puissance initiale est inférieure à 70 kW et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kW/kg.

Les véhicules éligibles aux détenteurs du permis A2 pourront désormais être dérivés de modèles qui faisaient à l'origine plus du double de la puissance bridée, dans la limite d'une puissance maximale de 70 kW. Une telle interprétation élargit donc sensiblement la gamme de deux-roues à laquelle peut prétendre un jeune conducteur détenteur d'un permis A2, tout en maintenant une exigence forte en matière de sécurité routière pour les jeunes motards.

Françoise Laborde souhaiterait savoir si le Gouvernement entend actualiser le décret n° 2011-1475 du 9 novembre 2011, afin de l'adapter à cet avis de la Commission et selon quel calendrier. En attente de réponse du Ministère de l'intérieur.

## Coût du traitement de l'hépatite C

Question écrite sur le coût des antirétroviraux d'action directe (AAD) utilisés dans le traitement de l'hépatite C

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Haute Autorité de Santé rendait publique ses recommandations sur ces nouveaux médicaments et concluait « qu'il s'agit d'un progrès

pour les malades ». Elle « recommande en premier lieu de traiter d'emblée avec ces nouveaux traitements les patients ayant atteint les stades sévères de la maladie F3 et F4 » (F3 : fibrose

hépatique sévère et F4 : cirrhose). A la base de la production figure la molécule sofosbuvir. Le coût, pour une cure d'une durée de 12 semaines, est estimé entre 50 000 et 60 000

euros. Or, il apparaît que le prix de fabrication de ce médicament est éminemment plus faible. Le sofosbuvir devant être pris en charge par la solidarité nationale, la question de l'égal accès à

ce traitement de tous les malades de l'hépatite C se pose.

*En attente de réponse du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.*

## Ebola Question d'actualité au gouvernement du 17/10/2014

Ma question s'adresse à Mme la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Elle concerne l'épidémie de virus Ebola qui sévit actuellement hors de nos frontières, mais qui pourrait se propager en Europe et en France. On estime à 5 000 le nombre des victimes à ce jour et l'O.M.S. prévoit 5 000 à 10 000 nouveaux cas par semaine avant la fin de l'année. Le groupe du RDSE salue l'action de Mme la secrétaire d'État sur la scène internationale puisque, avec elle, **c'est la France qui est en première ligne sur ce dossier désormais qualifié de « plus grave urgence sanitaire de ces dernières années. »** Alors que Médecins sans frontières évoque « une situation hors de contrôle » dans cette zone de l'Afrique, comment ne pas redouter la propagation de l'épidémie en France ? (...)

Madame la ministre, **face à un risque bien réel, même s'il est probablement limité, de contamination du virus Ebola sur notre territoire, la France est-elle ou sera-t-elle prête ?**

Réponse de Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Sans soutien international massif et coordonné, l'épidémie continuera à s'étendre. **La France, solidaire avec les pays touchés, a envoyé de nombreux spécialistes depuis le début de l'épidémie. (...)** L'Institut de veille sanitaire est en alerte. Nous avons, en France, les moyens de détecter les malades, d'isoler et de traiter les patients. **En cas de doute et de fièvre après un voyage en zone épidémique, il faut appeler le 15. Un numéro vert a été mis en place,**

**le 0800 13 00 00, ainsi qu'un site internet.** En tant qu'infectiologue, je prends la liberté de répondre à la question plus précise que vous avez posée sur l'efficacité du traitement : **seuls les traitements symptomatiques, en particulier la réhydratation, ont fait pour l'instant la preuve de leur efficacité et ont permis de guérir les patients traités dans les pays occidentaux,** contrairement aux patients africains, qui n'ont pas eu accès à ces réhydratations et à ces méthodes de réanimation. Vous le voyez, Madame la Sénatrice, la France tient toute sa place dans la bataille mondiale contre le virus Ebola et garantit la protection de ses concitoyens.

*Lire la réponse du ministre sur mon site ainsi que la question écrite que j'ai déposée pour plus de précision.*

## RÉFORME TERRITORIALE ■ VOLET 1

### Quel sera le visage de nos régions demain ?

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral est revenu en deuxième lecture devant le Sénat et a été voté le 30 octobre 2014. (Vous retrouverez le dossier législatif avec l'ensemble des comptes-rendus et documents de travail sur mon site).

### Manifestation de l'AMRF

Le 28 octobre, alors que débutait l'examen du projet de loi au Sénat, l'Association des Maires Ruraux de France a décidé de venir manifester devant la Haute-Assemblée afin

de défendre l'avenir des conseils généraux. J'approuve **cette initiative et surtout la demande du maintien des assemblées départementales dans les territoires ruraux comme le propose l'AMRF et le PRG.**

### Engagements du Premier Ministre

Pour répondre aux inquiétudes des élus des zones rurales, le Premier Ministre a pris des engagements devant le Sénat, le 28 octobre lors de la déclaration du gouvernement suivie d'un débat préalable à l'examen du projet de loi. Si j'ai plutôt été rassurée par ses propos, je reste néanmoins vigilante pour qu'ils se concrétisent à l'avenir dans la mise en œuvre de la loi et

du volet compétences de la réforme territoriale qui sera discuté en décembre 2014. (Retrouvez sur mon site le dossier législatif complet sur cette réforme).

### RDSE et rapport hyper-ruralité

A l'initiative du groupe RDSE, le Sénat a débattu sur le thème «Ruralité et hyper-ruralité : restaurer l'égalité républicaine» le 18 novembre, l'occasion d'échanger sur les suites à donner au rapport sur l'hyper-ruralité remis par notre collègue A. BERTRAND, le 30 juillet, à Mme PINEL, Ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires, à la demande du Premier Ministre. (Article sur mon site).



## PRIVATISATION DE L'ATB AÉROPORT TOULOUSE BLAGNAC

**Le vendredi 31 octobre expirait la procédure de dépôt des candidatures pour l'appel d'offres relatif à la vente de 49,9 % des parts de l'ATB détenues par l'Etat. Le 4 novembre, j'interrogeais le gouvernement sur les conséquences de la privatisation de l'ATB et c'est le Secrétaire d'Etat aux Transports qui m'a répondu et a confirmé les engagements pris par le Premier Ministre début octobre.**

«Ma question s'adresse à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports et traite des conséquences de la privatisation de l'Aéroport Toulouse Blagnac. Comme vous le savez, une loi votée en 2005 prévoit le transfert du capital des plateformes aéroportuaires régionales comme Toulouse, Bordeaux, Lyon ou Strasbourg, à des sociétés anonymes concessionnaires, initialement détenues par des personnes publiques. A ce jour, l'Etat possède 60% du capital de l'aéroport toulousain, les Chambres de Commerce et

d'Industrie 25% et les collectivités locales, Toulouse Métropole, conseil régional et conseil général, 15%. Les candidats au rachat des parts de l'Etat dans la société anonyme ATB, à hauteur de 49,9% avaient jusqu'à vendredi dernier pour répondre à l'appel d'offres relatif à la vente de ces parts. Six candidats privés, dont des fonds d'investissement étrangers, se seraient déclarés, les 10,1% restants devant être mis en vente d'ici trois ou quatre ans.

Permettez-moi, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de vous faire part de mes interrogations. **Sur la forme**, d'abord, je regrette l'absence de discussions préalables sur le principe même du désengagement de l'Etat du capital de cet aéroport. Il suscite bien des inquiétudes alors qu'un partenariat entre les pouvoirs publics et les entreprises installées sur le site s'était construit pas à pas. **Sur le fonds**, il existe un risque sérieux de délocalisation des sites d'assemblages vers des zones aéroportuaires écono-

miquement plus attractives, à l'étranger. C'est pourquoi, je vous demande de rassurer les industriels sur l'avenir de l'ATB et notamment sur les conditions d'utilisation du foncier de la plateforme aéroportuaire, à l'avenir.

C'est important pour l'économie de notre « grande région » car, depuis 40 ans, les constructeurs aéronautiques s'y sont développés, entraînant avec eux toute la filière régionale, nationale et européenne. Le dynamisme de cette infrastructure a d'ailleurs été largement soutenu par des fonds publics, je tiens à le souligner. Pouvez-vous nous confirmer les engagements du Premier Ministre en faveur de la prolongation des autorisations d'occupation temporaire des réserves foncières jusqu'en 2078, de la reconduction des avantages financiers pour les vols d'essais ou encore de l'obligation de concertation avec les constructeurs aéronautiques pour tout projet d'extension de l'aéroport, ces nouvelles conditions deve-

nant des critères de recevabilité pour les candidats à l'appel d'offre ? Qu'advient-il aussi de la pérennité du statut des personnels de l'ATB ?

J'en viens à ma dernière question : alors que l'examen des offres par l'Agence des Participations de l'Etat est en cours depuis vendredi dernier, pouvez-vous démentir les rumeurs selon lesquelles la procédure de choix sera accélérée dans les prochains jours et me garantir, au contraire, que l'Etat prendra le temps d'associer les collectivités locales parties prenantes à cette décision stratégique, comme il s'y est engagé. Je demande enfin au gouvernement de tout mettre en œuvre pour s'assurer que l'Etat et les collectivités publiques restent majoritaires à long terme dans le capital d'ATB, cette infrastructure stratégique pour le grand Sud Ouest, pièce maîtresse du transport aérien et de l'industrie aéronautique et qui, à ce titre, doit rester dans le giron public.»

Cf dossier sur mon site.

# ...à vos agendas

## Ordre du jour prévisionnel du Sénat

**Ouverture de la session parlementaire 2014/2015** : 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Novembre 2014** : Projet de loi relatif à la modernisation et à la simplification de la vie des entreprises, Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015, Projet de Loi de Finances pour 2015, Proposition de loi du RDSE visant à *Rétablir à 7 ans la durée du mandat du Président de la République*, Débat demandé par le RDSE sur « R ruralité et hyper-ruralité : restaurer l'égalité républicaine ».

**Décembre 2014** : 9 décembre : Journée nationale de la Laïcité, projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République.

**Janvier 2015** : suite du PJJ portant Nouvelle organisation territoriale de la République, projet de loi organique relatif à la Nouvelle Calédonie, projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

**ÉLECTIONS CANTONALES** :  
22 et 29 mars 2015.



✖ **11 octobre**

**Assemblée Générale annuelle de l'AMF 31 à Portet-sur-Garonne** C'est un rendez-vous important dans l'agenda des élus, cette année c'était également la première participation de nombreux nouveaux maires.

✖ **13 octobre**

♂ **Lancement de la saison du Mouvement Égalité H/F au Théâtre du Grand Rond**

Le Mouvement HF Midi-Pyrénées, en partenariat avec une vingtaine de structures de production et de diffusion artistique et culturelle de la région, a élaboré une programmation d'événements, moments d'échanges et de rencontres sur 2014/15, afin de sensibiliser divers publics et réseaux professionnels sur la question de l'égalité Femme-Homme dans les arts et la culture.



✖ **du 24 au 27 novembre**

**97<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents de communautés de France** Le thème de cette édition est « La force de la Proximité » avec des moments d'échanges et de discussions conviviaux, notamment **mercredi 26 novembre** où la délégation d'élus de la Haute Garonne a été reçue au Sénat.

## ... toujours à l'écoute des élus

Attachée à rendre compte à l'ensemble des élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui composent mon activité parlementaire.

**Dorénavant, une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique sera privilégiée,**

c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : francoise.laborde31@orange.fr



✖ **Talents des cités 2014**  
**Récit du parcours exemplaire de deux jeunes entrepreneurs Toulouse - Paris - Toulouse**

**Le 18 octobre**, l'hémicycle du Sénat et ses tribunes accueillait les lauréats régionaux et nationaux du Prix des Talents des Cités. Cette cérémonie m'a donné l'occasion de faire la connaissance de jeunes entrepreneurs haut-garonnais : Karim et Samia SOUIDI, prix création pour leur société SLG Infirmiers et Mohamed Ali KACEMI, prix émergence à l'occasion du lancement de son établissement Salade gourmande, installés à Toulouse. Dans les jours qui ont suivi, j'ai reçu ce dernier à ma permanence toulousaine afin d'en savoir plus sur ses projets de développement.



**la Lettre de Françoise Laborde**

*Sénatrice PRG de la Haute-Garonne*

**TOULOUSE :**

**Sandrine DA PARE-MAGUEUR**

**Tél. 05 61 13 28 90**

116, avenue des Minimes - 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 - [f.laborde@senat.fr](mailto:f.laborde@senat.fr)

**PARIS :**

**Florence FAYE**

**Tél. 01 42 34 30 73**

15, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 - [f.laborde@senat.fr](mailto:f.laborde@senat.fr)

**COMITE DE REDACTION :**

**Marc INQUIMBERT**

**Tél. 01 42 34 30 73**

[www.francoiselaborde.fr](http://www.francoiselaborde.fr)

Abonnez-vous à la lettre d'information